



Sessione di u 16 di ghjugnu di u 2025
Session du 16 juin 2025

Decisione N° 2025-14
Décision N° 2025-14

**Dibattitu nantu à a strategia è l'orientazione in quantu à a definizione di u perimetru, di e
modalità è di u calendariu di a revisione di u PADDUC**

**Débat sur la stratégie et les orientations relatives à la définition du périmètre, des modalités et
du calendrier de la révision du PADDUC**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, la Chambre des Territoires convoquée le 11 juin s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, CUCCHI Nicolas, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIANNI Jean Jacques, LECCIA Jean Pierre, LORENZI Pierre, LUCCIONI Jean Baptiste, LUCIANI Xavier, MATTEI Jean Marc, ORSONI Marie France, PERENEY Jean, POZZO DI BORGO Louis, SANGUINETTI Patrick, SIMEONI Gilles, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Francois, VIVONI Ange Pierre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et MM.

ORSUCCI Jean Charles à PADOVANI Marie Hélène, ROCCA Antoine à PERENEY Jean

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

BRUZI Benoît, MARCHETTI Francois-Marie, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie Antoinette, PASQUALAGGI Jean Marie, SAVELLI Pierre

Etaient absents : MM.

ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, BERTOLOZZI Paul Antoine, CECCOLI François Xavier, CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, MARCELLESII Pierre, MAROSELLI Dominique, MONDOLONI Christophe, MORTINI Lionel, ROCCHI Ange Toussaint, SBRAGGIA Stéphane.

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017 ;
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse ;
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse ;
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires ;
- VU** Le rapport n° 2025-14, relatif au débat sur la stratégie et les orientations relatives à la définition du périmètre, des modalités et du calendrier de la révision du PADDUC ;
- VU** Le document de présentation transmis par les services et présenté par le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire ;

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de la présentation par le conseiller exécutif compétent de la stratégie et des orientations relatives à la définition du périmètre, des modalités et du calendrier de la révision du PADDUC.

DONNE ACTE des échéances à tenir concernant la présentation du rapport à la session de l'Assemblée de Corse de juillet 2025 en prévoyant une finalisation de la révision pour 2028, avec une révision partielle tous les 6 ans.

APPROUVE le choix de la Collectivité de Corse d'intégrer à la mise en œuvre des orientations stratégiques de cette révision les deux thématiques suivantes :

- Le changement démographique
- Le changement climatique.

PREND ACTE de la poursuite des priorités politiques du rapport initial de 2015 autour des trois volets : social, économie et aménagement du territoire et de leur poursuite pour le rapport révisé en intégrant les nouvelles contraintes comme le ZAN, par exemple.

SOULIGNE l'importance de considérer le territoire dans une logique de vivre ensemble en menant une réflexion autour d'une vision partagée à travers tous les documents d'urbanisme existants.

SALUE l'engagement de la Collectivité auprès des territoires quelquefois très isolés et la volonté de préserver les villages.

EMET le souhait de poursuivre ce travail dans l'élaboration de divers documents tels les PLU, SCOT afin de les rendre conformes au PADDUC.

SOUHAITE que la Chambre des territoires soit de nouveau associée à des réunions de travail pour la révision du PADDUC (dans le cadre de réunions du Bureau et des sessions plénières).

**U Presidente di a Camera di i territorii,
Le Président de la Chambre des Territoires,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a stylized 'G' or 'd' shape above it.

Gilles Simeoni